



**Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) regroupe des organisations et des individus préoccupés par la protection et la mise en valeur de l'environnement**

Le CREL prône :

- ✚ la concertation régionale des intervenants en environnement;
- ✚ l'information citoyenne sur l'environnement;
- ✚ le droit des citoyens à un environnement sain;
- ✚ l'éducation à l'environnement;
- ✚ la protection des milieux naturels;
- ✚ le développement durable.

En devenant membre du CREL, vous démontrez votre appui à la réalisation d'actions en accord avec ces principes.

<b>Organisme (si applicable) :</b> _____	
<b>Nom :</b> _____	<b>Catégorie</b> <input type="checkbox"/> Citoyen/ne 12 \$ <input type="checkbox"/> Organisme 30 \$ <input type="checkbox"/> Commerce / Industrie 60 \$ <input type="checkbox"/> Gouv. locaux / régionaux 60 \$ <small>Votre carte de membre vous sera acheminée par le courrier.</small>
<b>Adresse :</b> _____ _____	
<b>Téléphone :</b> (     ) _____	
<b>Télécopieur :</b> (     ) _____	
<b>Courriel :</b> _____	
<b>Signature :</b> _____	<b>Date :</b> _____
<b>Votre adhésion est valide jusqu'au 31 mars 2009</b>	

Retournez cette fiche, accompagnée de votre paiement, à l'adresse ci-dessous.